

Les échos du Conseil municipal du 29/05/2017:

produit par le Génovéfain Net

Six personnes dans le public, dont deux représentants de la presse locale, la correspondante du Courrier picard et celui de l'Observateur de Beauvais.

Bériza ZIEGLER propose à Madame le Maire d'être Secrétaire de séance qui accepte finalement. Elle fait l'appel des présents.

Etaient présents: Jacqueline VANBERSEL, Daniel VEREECKE, Georges BERSON, Jacky BEAUDOIR, Dominique LABARRE, Bériza ZIEGLER, Christèle MARIN, Pascal BREBANT, Eric MAURIERAS, Pierre HAUTOT, Anne-Marie KRAUZE, Céline TESSON, Isabelle DANINTHE pour le groupe « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE);

Gérard CHATIN, Patricia BARBIER et Thierry REMOND pour le groupe « Un nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève » (NASG) ;

Absents excusés avec pouvoir : Claude GARDETTE avec pouvoir à Daniel VEREECKE, Josiane CHAROPPIN avec pouvoir à Jacqueline VANBERSEL, Christopher MOUTHINO avec pouvoir à Jacky BEAUDOIR la liste « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE).

Françoise RIBEIRO-REGO et Camille BALARD du groupe « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE), Evelyne BAILLON et Dominique DERRIEN pour le groupe Demain Sainte-Geneviève (DSG) sont déclarés absentes non excusées sans pouvoir.

Est présent à cette séance, le nouveau Secrétaire général, Vincent ABOT.

Avant d'engager l'ordre du jour, Madame le Maire tient à présenter ses félicitations à Christelle MARIN pour sa réussite à un examen en comptabilité qui lui permet de passer le cap de BAC+2.

1) Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue pour la signature des marchés:

De nombreux travaux et diverses opérations sont évoqués par Madame le Maire avec quelques commentaires dans lesquels elle évoque l'urgence mais rarement la nécessité et surtout pas le montant précis de façon audible. Le montant de l'ensemble est considérable plusieurs dizaines de milliers d'€uros.

Commentaire : La même chose depuis des années, l'information est détenue par le clan au pouvoir et divulguée à minima, comme s'il y avait des choses à cacher....

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Madame le Maire tient à remercier Christelle MARIN, à nouveau, pour le travail qu'elle a réalisé pour le compte administratif. Elle remercie également Vincent ABOT qui vient tout juste de prendre pleinement ses fonctions qui a participé à ces opérations également et a repris les choses en main depuis son arrivée.

Madame le Maire déclare que ces derniers mois ont été dures pour elle et qu'elle prendra quelques vacances, en juin, pour s'en reposer.

2) Budget principal 2016 : validation du compte administratif et du compte de gestion:

Madame le Maire donne la parole à Christelle MARIN qui présentera les comptes administratifs par projection d'un power point. Elle fait de nombreux commentaires qui donnent plus l'impression d'un inventaire à la PREVERT qu'une véritable orientation de choix orientés pour répondre aux besoins sur les opérations d'investissement notamment et une présentation en dynamique sur plusieurs années que l'on peut juger comme intéressante. Il ressort un excédent d'environ 20% du budget de fonctionnement (soit environ 500 à 600k€) sur chacune des quatre dernières années. Cette présentation donne place à des photos de «réalisations 2016 ».

Le compte administratif et le compte de gestion du budget principal sont adoptés à l'unanimité.

Commentaire : Sans.... Vote technique même si l'on peut s'étonner du montant du résultat, d'autant que ce haut niveau est répété depuis plusieurs années sans que les besoins en investissements trouvent réponse.

3) Budget assainissement 2016 : validation du compte administratif et du compte de gestion:

.

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

Commentaire : Sans.... Là encore, vote technique

4) Décision modificative N°1 – Budget principal:

Il s'agit de passer de passer 6 000€ d'un programme de Sécurité routière à Eclairage public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Là encore, vote technique.

5) Décision modificative N°1 – Budget assainissement:

Il s'agit de prendre en compte une aide qu'a apporté le CCAS à une personne pour l'accompagner dans le paiement de son branchement à l'assainissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Là encore, vote technique.

6) Participation de la Commune de Novillers les Cailloux aux frais de fonctionnement du service scolaire, périscolaire et de l'accueil de loisirs - Convention:

Madame le Maire présente une convention avec la Commune de Novillers les Cailloux, elle rappelle que les enfants de Novillers sont accueillis dans nos écoles depuis 1945, que cette convention n'est qu'une régularisation.

Gérard CHATIN interroge sur le nombre d'enfants de Novillers et suggère l'étude d'un regroupement scolaire. Il précise les possibilités de financement qu'apporterait une telle démarche.

A la fois, Madame le Maire et Christelle MARIN lui indique que cette idée a déjà été étudiée et n'a pas été retenue. Madame le Maire argumente par le fait que le nombre d'enfants reçus, 25, est trop peu important pour aller vers un regroupement scolaire.

Vote unanime du Conseil municipal.

Commentaire : A l'heure où l'on parle de fusion à l'initiative des Communes nous en sommes encore à bricoler sur une convention avec une commune dont nous recevons les enfants en classe depuis 1945. Il est curieux que la convention ne soit même pas transmise aux élus...

7) Subventions aux associations 2017 :

Un tableau a été distribué sur table aux élus pour leur indiquer le montant des subventions proposé aux votes. Madame le Maire présente les règles de vote.

Un quiproquo se présente à propos d'une avance de subvention faite au Comité des fêtes, fin 2012, la question étant de savoir comment la prendre en compte. Gérard CHATIN rappelle que l'avance ne vaut pas attribution de subvention et qu'il faut délibérer sur la demande.

Il est proposé d'examiner ligne par ligne les demandes du tableau.

Vote unanime du Conseil municipal pour l'attribution des subventions sauf pour un vote contre de Gérard CHATIN pour le Comité des Fêtes qui précise que les dysfonctionnements constatés l'an passé, qui l'ont déjà conduit à voter contre, se sont amplifiés.

Commentaire : Sans commentaire, il est quand même dommage qu'aucune suite ne soit donnée aux demandes d'explications faites par courrier par un élu...

8) Convention relative à la mission d'inspection en hygiène et sécurité :

Il s'agit d'une convention avec le Centre de gestion du personnel communal afin qu'il puisse opérer la mission d'inspection.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire :

9) Convention avec le Conseil Départemental de l'Oise : délégation de maîtrise d'ouvrage – Tourne à gauche sur la RD1001:

Il s'agit de conventionner avec le Département pour opérer les travaux d'un tourne à gauche sur la Nationale face à l'usine DRAKKA, à hauteur de la jonction avec la rue du Placeau.

Gérard CHATIN tient à marquer son étonnement quant au fait qu'il n'y ait pas eu d'information sur ce sujet, qu'il en ait plus eu par la rumeur qu'au sein du Conseil, il précise que membre de la Commission d'urbanisme cette question n'y a jamais été abordée. Il émet des réserves quant aux aspects risqués de ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Bonne nouvelle, là encore, pas d'augmentation... l'unanimité sur ce vote « politique » se justifie également. Mais n'oublions pas que la réserve qui s'est constituée est plus le résultat du retard pris par le programme d'assainissement que par une bonne gestion....

10) Bibliothèque municipale – Mise à disposition de liseuses et tablettes – Avenant avec la Médiathèque Départementale de l'Oise :

faire face aux travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Bonne

11) Concours de fleurissement 2017 :

faire face aux travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Bonne

12) Compte-rendu de commissions :

Jacky BEAUDOIR présente les modifications du PLU. Il explique que le représentant de l'Etat s'est opposé à la proposition faite par la Commune de revenir à un espace de 3mètres de chaque côtés de toutes constructions nouvelles. Cette objection a été prise en compte ainsi que d'autres modifications demandées.

L'enquête publique sera lancée prochainement mais Jacky BEAUDOIR n'en précise pas la date.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Effectivement l'Etat dans ces prescriptions de densification a émis des réserves sur certaines modifications demandées par la Commune. Toutefois, lors de la réunion de Commission, Daniel VEREECKE avait insisté sur l'importance que « les maisons ne se touchent pas, c'était un plus pour les relations de voisinage », Jacky BEAUDOIR avait été dans son sens en proposant d'autres solutions. Seule Jacqueline VANBERSEL avait cédé très rapidement, sans aucune résistance, face aux remarques du représentant de l'Etat. Notre Maire qui fait souvent dans l'incantation face aux technocrates de tous poils, ne fait donc que dans l'incantation.

13) Occupation du domaine public –Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) :

Jacky BEAUDOIR explique qu'il s'agit de céder au SMOTHD les terrains sur lesquels ont été installées les armoires de connexion à la fibre qui en cours de pose. Madame le Maire s'étonne de l'avance prise par cette implantation qui ne devait intervenir que début 2018. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Il semblerait que personne ne suivent ce chantier, pourtant vital pour l'avenir de nos concitoyens, dans l'équipe municipale. Le calendrier est totalement suivi et la mise en œuvre début 2018 devrait être tenue, mais cela il faut bien poser les câbles en ce moment malgré le grand étonnement de notre Maire.

14) Questions diverses :

faire face aux travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Bonne

Commentaire général : les affaires économiques sont suivies dans notre commune, un important bâtiment, installé au centre bourg, est vendu sans qu'aucun élu du bureau municipal. En juillet 2015, Gérard CHATIN et Henri RODE avait, en accord avec Madame le Maire, organisé un rendez-vous avec le Philippe VINCENTI et le propriétaire des lieux en vue de traiter de la ré-industrialisation du site. Madame le Maire avait annulé le rendez-vous l'avant-veille de sa tenue

Madame le Maire déclare la séance levée vers 22h10